

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUÉE – M. Gilles MAUGAIN – M. Serge HERVÉ Adjoints - Mme Mathilde JOSSELIN — M. Erwan CARISSAN – Michel HUE – Fabien PHILIPPE – Jean-Luc JOUANNO - William LE TENO – Mme Sophie CRESTAUX – MM. Gilles LERAY - Olivier ROBLET- M. Cédric MARTEIL- Mme Clémie DE CELLES

Absent excusé : Fabien PHILIPPE

Procuration : Fabien PHILIPPE a donné procuration à William LE TENO

Secrétaire de séance : MR CARISSAN Erwan

Délibération N° 2025 -45

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2121-23 et R 2121-9, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2025 transmis à l'ensemble des membres est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération N° 2025 -46

Vente du chemin rural aux aulnays : ajout d'un tarif à la délibération 2025-30

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ajouter une valeur dans la délibération 2025-30 pour la vente du chemin rural au lieu-dit les aulnays.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- APPROUVE la vente du chemin rural au lieu-dit les aulnays au tarif d'1€

Délibération N° 2025 -47

Voirie 2026

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie sur le territoire de la commune pour améliorer la sécurité et la qualité des routes.

Que Loudéac Communauté propose d'organiser un groupement de commandes permettant de mutualiser les ressources et d'optimiser les coûts liés à ces travaux.

Que la participation à ce groupement de commandes est dans l'intérêt de la commune afin de garantir une réalisation efficace et coordonnée des travaux.

Il est proposé en tranche ferme à la touche lohier et une tranche à kermere pour un estimatif de 47 801.50€ HT.

Il est proposé une tranche optionnelle à kermere pour un estimatif de 17 806.50€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- ACCEPTER la participation de la commune au groupement de commande
- AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision

Délibération N° 2025 -48

Site internet : étude d'un devis

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à TOPI Business de Ménéac pour la réalisation d'un nouveau site internet. Le devis s'élève à 2415€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- APPROUVE la réalisation d'un nouveau site internet
- APPROUVE le devis de TOPI Business pour un montant de 2415€ TTC
- AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision

Délibération N° 2025 -49

Stade de football : étude d'un devis

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'étudier la nécessite de fertiliser tous les ans le terrain de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- APPROUVE la fertilisation annuelle du terrain de football
- APPROUVE le devis de TOPI Business pour un montant de 2415€ TTC
- AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision

Délibération N° 2025 -50

Léquidy : refacturation des frais

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une expertise et des travaux de démolition ont été réalisés sur la maison de Keith BALDWIN à Léquidy.

Les frais engagés ont été payés par la collectivité, afin d'obtenir le remboursement de ces dépenses, Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approver la refacturation de l'ensemble des frais afférents à ce dossier au propriétaire Keith BALDWIN. (Expertise, travaux de démolition et autres ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- APPROUVE la refacturation de l'ensemble des frais à Keith BALDWIN
- AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision

Délibération N° 2025 -51

APE : demande exceptionnelle de subvention

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande d'une subvention exceptionnelle de l'APE du Ninian. Cette subvention a pour but de financer une partie du voyage scolaire en milieu montagnard pour les classes de CE2-CM1-CM2.

Le séjour est prévu du 2 au 7 février 2026 permettra à 46 élèves encadrés par 8 adultes, de découvrir le milieu montagnard à travers un programme mêlant activités sportives, découvertes scientifiques, apprentissages environnementaux et vie collective.

Le coût total du voyage est estimé à 31 436€, l'APE du Ninian demande une subvention à hauteur de 80€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix :

- APPROUVE la subvention à hauteur de 80€ par enfant pour le voyage scolaire

- AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision

Prochain Conseil Municipal : le 21 janvier 2026 à 19h30